

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 16 septembre 2008, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président

M. Raymond Dion, conseiller  
Mme Lisette Lepage, conseillère  
M. François Picard, conseiller  
Mme Denise Trudel, conseillère  
Mme Marie France Trudel, conseillère  
M. Alain Marcoux, directeur général  
Me Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président  
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec  
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

### CA-2008-0444 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,  
appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 16 septembre 2008, en retirant le sommaire décisionnel suivant :

- FN2008-059 intitulé : « *Affectation d'un montant supplémentaire de 1 000 000 \$ au poste contingent de la Ville* ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0445

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 3 septembre 2008**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 3 septembre 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0446

**Approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 afin de créer la zone RC-7 à même la zone RB/B-11 et agrandissement de la zone PA-11 à même une partie de la zone RA/B-46 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, REGVSAD-2008-087, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-216 (Ra-1420)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approuver le *Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 afin de créer la zone RC-7 à même la zone RB/B-11 et agrandissement de la zone PA-11 à même une partie de la zone RA/B-46* de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, REGVSAD-2008-087, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0447

**Approbation du Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (915-93) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, REGVSAD-2008-102, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-246 (Ra-1420)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approuver le *Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (915-93) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, REGVSAD-2008-102, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0448**

**Approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de modifier la zone PAE-2, REGVSAD-2008-104, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-248 (Ra-1420)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver le *Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de modifier la zone PAE-2, REGVSAD-2008-104*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0449**

**Approbation du Règlement n° 84-2008 modifiant l'article 9.5.1. du Règlement de zonage n° V-965-89 - enseignes détachées du bâtiment de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-251 (Ra-1420)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 84-2008 modifiant l'article 9.5.1. du Règlement de zonage n° V-965-89 - enseignes détachées du bâtiment de la Ville de L'Ancienne-Lorette*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0450

**Entente à intervenir entre la Ville de Québec et l'« Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec », relativement au versement d'une contribution pour la commercialisation internationale de Québec, dans le cadre du « Programme Diversification des collectivités » - OT2008-012 (Ra-1420)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et l'« Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec », relativement au versement d'une contribution au montant de 300 000 \$ à la Ville de Québec pour la commercialisation internationale de Québec, dans le cadre du « Programme Diversification des collectivités », selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente;
- 3° l'Office du tourisme de Québec, à titre d'association touristique régionale, à engager les dépenses reliées à la conclusion de cette entente relative à la commercialisation internationale de Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0451

**Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les services professionnels pour le réaménagement du secteur D'Estimauville de l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 396 - AT2008-231 (Ra-1420)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels en architecture du paysage, en design, en ingénierie et en création d'images requis pour des travaux sur la voie publique relatifs au réaménagement du secteur D'Estimauville de l'arrondissement Limoilou.

Ce règlement prévoit une dépense de 600 000 \$ pour l'octroi des contrats de services professionnels ainsi ordonné et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CAAM-2008-0452**      ***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur le stationnement de véhicules de gros gabarit, R.A.V.Q. 182 - A1DA2007-053 (Ra-1420)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement visant à interdire le stationnement d'un véhicule de gros gabarit plus de 60 minutes ainsi que le stationnement d'un véhicule aménagé en logement plus de trois heures sur une voie ou place publique qui relève du conseil d'agglomération.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CAAM-2008-0453**      ***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des voies réservées à l'usage exclusif de certains véhicules sur le boulevard Wilfrid-Hamel, la rue Marie-de-l'Incarnation et la côte de la Pente-Douce, R.A.V.Q. 395 - AT2008-265 (Ra-1420)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement réservant certaines parties du boulevard Wilfrid-Hamel, de la rue Marie-de-l'Incarnation et de la côte de la Pente-Douce à l'usage exclusif des autobus, des autocars et des taxis.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CA-2008-0454**      ***Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre du programme de gestion de l'eau potable et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 386 - EN2008-044***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre du programme de gestion de l'eau potable et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 386.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

### **Période de questions des citoyens**

---

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

### **Période d'interventions des membres du conseil**

---

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

**CA-2008-0455**

### **Clôture de la séance**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,  
appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,  
il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 18.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/lh